



COMITÉ EXÉCUTIF

Conférence téléphonique du 21 mai 2019 à 14h

ORDRE DU JOUR

Numéro à composer : 418 656-2131 poste 417572

Membres présents

Patricia Arnold
Yong Yang
Yan Martel
Francis Brousseau
Lucie Ackermann

Membres absents

Chantal Noël et Juliette Perri

Procès-verbal rédigé par Lucie Ackermann.

1- Adoption de l'ordre du jour;

Ajout d'un point COPARCO et d'un suivi pour le site web dans Varia. L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité.

2- Adoption du PV de la dernière rencontre;

Nous adoptons le procès-verbal en l'état avec quelques ajustements : ajouter Yong en membre présent.

Suivi du PV : la date du Comité conjoint a été mise à jour suite à la dernière rencontre. La rencontre est prévue le 6 juin et non le 16 mai.

3- Formation de l'ACEF – derniers préparatifs;

Nous avons 20 inscrits + Yan. Lucie enverra un courriel aux inscrits pour connaître les restrictions alimentaires et encourager les participants à répondre à Yan directement avant mercredi. Yan confirme que la logistique est réglée. Yong n'a pas reçu la facture de l'ACEF.

Envoyer le courriel en CC aux participants et préciser que c'est volontaire, pour favoriser le réseautage et l'échange entre les membres. Patricia propose d'envoyer la liste des personnes inscrites à la formatrice.

4- AGA automne 2019 – Concordia - suivi;

Francis a vérifié auprès de Stéphanie de Concordia les possibilités de dates pour l'AGA. Il n'y a qu'une seule journée où plusieurs salles sont disponibles en simultanément pour les ateliers : 21 novembre (3 salles). Les prix annoncés sont : 350\$ + 60\$ pour audiovisuel. Patricia va confirmer avec l'ACEF leur disponibilité le 21 novembre. Le 22 reste à confirmer. Concordia n'est pas sûr de pouvoir avoir les salles le 22, Francis suggère de confirmer les dates et dans le cas où les salles ne seraient pas disponibles, nous organiserons le tout dans une autre université. On annoncera les dates aux membres pour qu'ils réservent ces dates dès que ce sera confirmé.

5- Préparation des dossiers pour l'AFE – Suivi

- Bourses versées en paiement des droits de scolarité

Il faudrait alléger le texte. Yan mentionne que les définitions sont éclairantes mais peut-être pas primordiales.

On rappelle que les Universités sont libres de verser les bourses comme elles l'entendent, sur le compte d'un étudiant ou par chèque. Ce qui importe c'est que les relevés fiscaux définissent ces montants comme des bourses et non comme une exonération des frais de scolarité.

Le Comité conjoint aura lieu le 6 juin. Yan aimerait avoir un retour des membres avant de soumettre le document. On vise donc d'envoyer le document aux membres en début de semaine prochaine avant que ça ne soit envoyé au Comité conjoint.

- Informations à la suite de l'atelier tenu par les membres de l'AQRAFE sur la CRS

Yan a mis l'accent sur les problématiques qui relèvent de l'AFE et pas des établissements. Un paragraphe sur la désuétude des régimes d'études. L'AFE a publié de nouvelles consignes pour le cumul des programmes beaucoup plus large (dans la section « Quoi de neuf »).

Document sur les CRS dans les CEGEP : Yan va essayer de retravailler le document car Patricia et Suzanne ne pourront pas travailler plus le document dans les délais. Yan se propose de synthétiser le document, éliminer les problématiques plus spécifiques aux établissements d'enseignement. Yan va essayer d'envoyer le document en début de semaine prochaine afin de le présenter au Comité conjoint également. Ce document sera envoyé également aux membres.

6- Gestion des membres (assurer liste complète inscription vs paiement);

Lucie soulève la problématique de la liste des membres qui est liée à un formulaire d'inscription et pas au paiement de l'adhésion. Si un membre oublie de compléter le formulaire d'adhésion, nous ne l'avons pas dans la liste des membres malgré un paiement reçu. Yong propose que dès qu'on reçoit les chèques, on l'identifie avec les membres afin de pouvoir avoir une liste de membres à jour que nous pourrions comparer à la liste du formulaire d'inscription. Yong va vérifier en

contactant les membres chaque fois qu'il va recevoir les chèques pour que l'on sache à quels membres ça s'adresse.

7- Varia;

Nous discutons de quelques points :

- COPARCO : Patricia nous informe qu'il aura lieu le 20 juin prochain.
- Patricia mentionne des difficultés au niveau des CRS pour la formation continue et expose le fait que le traitement des situations familiales particulières a des délais plus longs, ce qui est réellement problématique pour ces étudiants, pour qui la situation personnelle est souvent déjà complexe.
 - Problématique avec les réputé inscrit(e) : exemple : pour un-e étudiant-e qui a atteint sa limite d'endettement et qui envoie une demande dérogatoire pour l'automne ne recevra pas d'aide de réputé inscrit pour l'été (car le système confirme que l'étudiant-e ne sera pas à l'AFE à l'automne. Or un étudiant n'est pas supposé tomber « non admissible » en cours d'année. L'été fait partie de 2018-2019 et la non éligibilité en 2019-2020 a un impact sur l'aide financière de l'été en 2018-2019. Francis va apporter cette problématique au comité conjoint également.
- Site web : Lucie doit recontacter Benoit Eclache.

8- Prochain exécutif.

Nous ferons un suivi par courriel de différents sujets en cours durant l'été plutôt qu'en rencontre. Nous ferons un topo du Comité conjoint, du COPARCO et de la formation.